

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal

N° de résolution ou annotations

**Lundi 8 août 2022, 19 h, au bâtiment de services du parc
des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Dominic Morin, Conseiller du district 3

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme France Fortier.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx et de la greffière adjointe substitut, Mme Audrey Beaulieu.

**1. Résolution 236-08-2022
Ouverture de la séance**

À 19 h, la mairesse Mme France Fortier, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

**2. Résolution 237-08-2022
Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de Mme la mairesse France Fortier

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

GREFFE

3. Adjudication de contrat à Samson & Frères inc. pour des forages exploratoires
4. Autorisation de signature - Programme de traitement des matières organiques biométhanisation et compostage

RESSOURCES HUMAINES

5. Embauche du personnel d'animation pour le programme de camp de jour de l'été 2022

PÉRIODE DE QUESTIONS

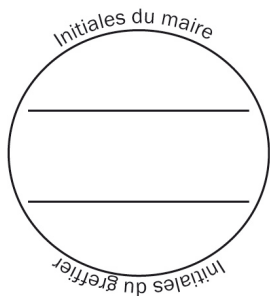
6. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

7. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

3. **Résolution 238-08-2022** **Adjudication de contrat à Samson & Frères inc. pour des forages exploratoires**

Considérant que, dans le cadre du projet de recherche en eau, la Ville souhaite effectuer des forages exploratoires sur le lot 5 758 558 du cadastre du Québec;

Considérant que si ces forages exploratoires s'avèrent concluants, la Ville souhaite effectuer des essais de pompage;

Considérant l'offre de service de *Samson et frères Inc.* au montant de 39 270 \$, avant taxes;

Considérant la recommandation favorable du directeur général d'adjuger le contrat pour des forages exploratoires et des essais de pompage à *Samson et frères inc.* ;

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour des forages exploratoires sur le lot 5 758 558 (72, rue Labranche) à *Samson et Frères Inc.*, pour un montant de 39 270 \$, avant les taxes applicables, conformément à l'offre de service datée du 22 juillet 2022 ;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **Résolution 239-08-2022** **Autorisation de signature - Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage**

Considérant que le MELCC lançait la phase IV de son programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage le 5 avril 2022;

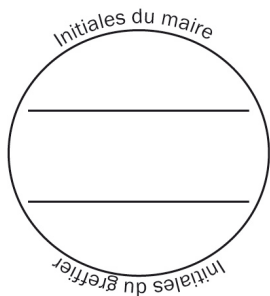
Considérant que le volet 2 de ce programme permettrait aux villes ayant mis en place un programme de collecte et traitement des matières organiques la possibilité de se voir rembourser jusqu'au tiers des dépenses d'achat de bacs pour la collecte des matières organiques;

Considérant que la ville a mis en place un projet pilot en 2018 (Montagne aux eaux claires) et a procédé à l'acquisition de bacs en 2018 et 2019 afin de mettre en place la collecte des matières organiques;

Sur la proposition de Mme la conseillère Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'autoriser M. Marc-Olivier Labrie, coordonnateur à l'environnement et au développement durable, à signer la demande d'aide financière et les documents afférents;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

**5. Résolution 240-08-2022
Embauche du personnel d'animation pour le programme de camp de jour de l'été 2022**

Considérant que le camp de jour de l'été 2022 se déroule du 4 juillet au 19 août 2022;

Considérant des départs non prévus de certains animateurs et notre devoir d'offrir de manière sécuritaire les dernières semaines de camp d'été;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire :

Sur la proposition de M. le conseiller Simon St-Hilaire

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Simon Brunelle, M. Victor Briand et Mme Ève Rioux à titre d'aides-animateurs au camp Les Z'Actifs afin d'assurer le bon déroulement du programme de camp d'été 2022.
- Que les embauches des animateurs soient conditionnelles à la réussite de la partie théorique de la certification du diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la directrice sur service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à signer les documents afférents

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

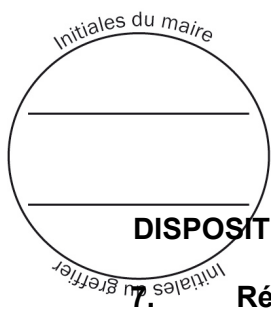
**6. Résolution 241-08-2022
Période de questions**

À 19 h 05, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière.

Il n'y a pas eu de question.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

DISPOSITIONS FINALES

Résolution 242-08-2022

Levée de la séance

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de la mairesse France Fortier

Il est résolu de lever la séance à 19 h 07.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller Guillaume Plamondon, M. le conseiller Mathieu Thomassin, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Michèle Dufresne

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Signature de la mairesse

Signature de la greffière adjointe substitut